



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 34214

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conditions d'étude en spécialité de médecine générale. Dans le contexte actuel de difficultés économiques, la médecine de premier recours est devenue indispensable pour garantir un système de santé efficient. La formation de futurs médecins généralistes doit être une priorité afin d'augmenter nos chances de pouvoir répondre au mieux à la demande croissante de soins de nos concitoyens. Pour valider leur diplôme, les internes de médecine générale doivent suivre 200 heures de cours, dont ils ont de plus en plus de mal à bénéficier. Ces heures de cours sont pourtant essentielles à une formation de qualité. La soutenance des thèses implique de trouver un directeur de thèse ou un membre du jury dans leur spécialité, ce qui est devenu une difficulté réelle. Elle est pourtant la donnée majeure qui permet l'installation des jeunes médecins. Alors que nombre de territoires en France manquent de médecins, cette situation ne doit pas durer. La création d'un statut intermédiaire, entre chef de clinique universitaire et maître de conférences universitaire, permettrait aux internes de mener à bien leurs recherches et de s'installer plus rapidement sans être freinés par des soucis inhérents à l'organisation de leurs études. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que la filière permette à ses internes une formation et une installation de qualité.

Texte de la réponse

Cette filière, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Le dialogue constant entre les représentants de la discipline et les membres des cabinets respectifs, lors de différentes rencontres dans les départements ministériels concernés, a toujours eu pour objectif d'identifier ensemble les divers points à améliorer dans cette filière, compte tenu des perspectives de développement, des moyens à mettre en oeuvre et des réalités du vivier en cours de constitution. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde non seulement sur la reconnaissance statutaire mais également sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. La création d'une sous section autonome de médecine générale au sein du Conseil national des Universités (CNU) intervenue en 2015, la poursuite du renforcement des effectifs d'enseignants avec l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la création de 80 emplois de chef de clinique de médecine générale attestent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la politique engagée.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34214

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7953

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8454